

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-100 en date 16 juin 2020, une enquête publique est ouverte pendant **33 jours consécutifs du jeudi 24 septembre 2020 (14h) au lundi 26 octobre 2020 (17h)** dans les communes de PAYROUX et de LA CHAPELLE BATON sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le président de la SAS ENERTRAG POITOU-CHARENTES III, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 6 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes de PAYROUX (3éoliennes) et de LA CHAPELLE BATON (3 éoliennes-2 postes de livraison), activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé en mairies de PAYROUX et de LA CHAPELLE BATON afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

PAYROUX : - du lundi au vendredi de 14h à 17h.

LA CHAPELLE BATON :- lundi, mardi et jeudi de 15 h à 18 h

- mercredi de 9 h à 12 h

- vendredi de 15 h à 17 h

Monsieur, Guy COLLARD retraité de l'armée, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 4 mars 2020, recevra en personne les observations du public en mairies de:

PAYROUX	LA CHAPELLE BATON
- jeudi 24 septembre 2020 de 14h à 17h	- mercredi 30 septembre 2020 de 9h à 12 h
- jeudi 8 octobre 2020 de 14 h à 17h	- jeudi 15 octobre 2020 de 14h à 17h
- lundi 26 octobre 2020 de 14h à 17h	

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de PAYROUX 12 Place du Général de Gaulle, 86 350 PAYROUX, siège principal de l'enquête;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante: **enquete-publique-1929@registre-dematerialise.fr**

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **<https://www.registre-dematerialise.fr/1929>**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 8 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en mairies de PAYROUX et de LA CHAPELLE BATON , pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS ENERTRAG POITOU-CHARENTES III Cap Cergy- bâtiment B 4-6 rue des Chauffours 95 015 CERGY-PONTOISE. M. Guillaume GUEMARD Tél: +33 1 30 30 60 09 Mail: laplainedebeauvais@enertrag.com